
Le régime fiscal des Sociétés Civiles Immobilières (SCI)

Objectifs :

Identifier les avantages et les inconvénients de la création d'une société civile de gestion
Etudier la déclaration des revenus de la SCI : la déclaration 2072 et la notion de transparence fiscale
Apprécier les conséquences de l'option sur les sociétés, de la sortie du patrimoine et des règles de taxation des plus-values de cessions

Public concerné et prérequis :

Tout public
Pas de prérequis

Intervenant(s) : FAGET Raymond

Qualification des intervenants :

Consultant en gestion patrimoniale
Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

Moyens pédagogiques et techniques :

Projection sur grand écran
Démonstration et exercices sur tableau blanc
Remise d'un support de cours

Durée de la formation : 6 heures.

Nombre de participants maximum : 30 stagiaires.

Programme :

Le régime juridique et le fonctionnement des sociétés civiles immobilières (SCI)
Avantages et utilité de la création de la SCI
La déclaration 2072 et la notion de transparence fiscale selon l'article 238 Bis K du CGI
Les règles d'imposition de l'impôt sur les sociétés de droit, sur option et en BNC
La taxation des plus-values de la cession des immeubles par les sociétés civiles immobilières ou de cessions de parts sociales
La cession de droits sociaux de société civile immobilière (notion de prépondérance immobilière)

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz général en fin de formation
Questions / Réponses
Questionnaire de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée
Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Site Aix Les Milles : 3 allée des ingénieurs - 13290 Aix Les Milles, RDC Droite
Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap - Frédéric REGIS au 04 42 24 29 03 par mail à fregis@elythe.com
Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 92% des stagiaires satisfaits

* Période de référence : Année 2023

Conditions tarifaires :

Adhérents ARAPL

Tarif HT : 100,00 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 120,00 €

Non-adhérents ARAPL

Tarif HT : 150 €

Tarif TTC (TVA 20 %) : 180 €